

## RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS

### PROPOSITIONS THEMATIQUES

#### LOGEMENT

1. *Mieux faire connaître aux personnes propriétaires de leur logement en France et s'établissant temporairement à l'étranger : 1° les dispositifs législatifs et réglementaires existants pour le mettre en location pendant leur absence et 2° les dispositifs de garantie et de cautionnement auxquels ils peuvent être éligibles à leur retour en France.*
2. *Inscrire dans le décret d'application de la loi ALUR en cours de préparation la possibilité pour les bailleurs de demander aux candidats locataires leurs bulletins de salaire français ou étrangers ou, dans le cas où ces derniers ne pourraient fournir ces justificatifs, tout document attestant leurs ressources disponibles.*

#### EMPLOI

3. *Améliorer l'accès à l'information sur les conditions d'ouverture de droits à l'assurance chômage au retour de l'étranger, notamment en intégrant une information interactive sur le service d'aide en ligne dédié au retour dont la mission préconise la mise en place.*
4. *Engager un débat au niveau européen sur la modification des règles relatives à l'assurance chômage des personnes ayant eu des expériences de mobilité professionnelle en Europe (règle selon laquelle il est nécessaire de travailler un jour à son arrivée de l'étranger pour prétendre à l'assurance chômage).*
5. *Renforcer l'offre de Pôle emploi sur l'accompagnement au retour d'expatriation, en 1) Formant quelques conseillers Pôle emploi par agence aux problématiques de réinsertion professionnelle après une expatriation 2) Dotant les conseillers de Pôle emploi international d'une compétence claire sur le volet accompagnement au retour en France.*
6. *Développer et diffuser, en lien avec les acteurs de la mobilité internationale en France et à l'étranger, une boîte à outils de l'insertion professionnelle après une expatriation.*
7. *Permettre aux personnes qui s'appêtent à rentrer en France de bénéficier d'entretiens à distance avec un conseiller de Pôle emploi.*

## ASSURANCE MALADIE

8. *Mettre en place une information automatique des assurés radiés de leur régime d'assurance maladie pour cause de départ à l'étranger sur leurs conditions de réaffiliation à leur retour en France.*
9. *Rappeler aux CPAM les cas particuliers dans lesquels il peut être dérogé à l'application de la condition de résidence en France de trois mois pour l'ouverture du bénéfice de la CMU.*
10. *Mettre en place des bonnes pratiques entre régimes nationaux de sécurité sociale en Europe afin de faciliter la délivrance des formulaires portables permettant de bénéficier d'une couverture maladie au titre des périodes cotisées à l'étranger après son retour en France.*
11. *Poursuivre la dématérialisation des procédures au sein de l'assurance maladie, en particulier s'agissant de la demande de carte Vitale.*
12. *Permettre aux assurés de retour de l'étranger de se pré-affilier auprès de leur caisse d'assurance maladie afin d'accélérer les démarches au retour.*
13. *Identifier l'ensemble des facteurs susceptibles de complexifier le traitement des dossiers des assurés de retour de l'étranger au sein des CPAM afin d'y remédier efficacement.*

## PRESTATIONS FAMILIALES

14. *Poursuivre la dématérialisation des procédures afin de permettre aux personnes éligibles au bénéfice des prestations services par les CAF de faire l'intégralité des démarches requises en ligne.*
15. *Permettre l'anticipation des démarches auprès des CAF.*
16. *Confier à la CNAF le versement des prestations familiales des fonctionnaires détachés à l'étranger par leur administration.*

## FISCALITE

17. *Faire connaître la procédure de rescrit aux contribuables de retour de l'étranger s'interrogeant sur leur situation fiscale au retour en France.*
18. *Permettre le maintien du bénéfice du régime « impatriés » de l'article 155 B du code général des impôts en cas de mobilité intragroupe pendant la période prévue par cet article.*
19. *Améliorer la transmission des dossiers des contribuables entre le service des non-résidents et le service des impôts du lieu du nouveau domicile au retour de l'étranger,*

*pour les contribuables ayant été affiliés à ce service pour leurs revenus de source française alors qu'ils résidaient à l'étranger.*

## **EDUCATION**

- 20. Permettre la domiciliation sur le lieu de travail de l'un des parents ou à la mairie de la commune du lieu de résidence prévu afin de faciliter les inscriptions scolaires.*
- 21. Prendre en compte les délégations de pouvoir à des proches pour l'inscription scolaire des enfants.*
- 22. Accepter les déclarations sur l'honneur du quotient familial moyennant régularisation par la production d'un document justificatif dans un délai bref afin que les familles de retour de l'étranger ne se voient pas contraintes d'acquitter les tarifs maximaux.*
- 23. Organiser la possibilité pour les élèves issus de systèmes éducatifs étrangers de passer les tests de niveaux requis pour leur inscription en France à distance.*
- 24. Engager une réflexion sur la valorisation des compétences linguistiques acquises à l'étranger par les élèves à leur retour.*
- 25. Permettre aux jeunes bacheliers Français dont les familles sont établies hors de France et qui souhaitent étudier en France de bénéficier des dispositifs d'accueil prévus pour les étudiants étrangers.*
- 26. Améliorer la prise en compte des postes effectués dans le réseau de l'AEFE par les personnels encadrants à leur retour en France.*
- 27. Reconnaître les acquis linguistiques des enseignants ayant exercé dans le réseau de l'AEFE au moment de leur réintégration dans le système français.*

## **RETRAITES**

- 28. Délivrer une information claire et accessible sur les différents statuts permettant de travailler à l'étranger et sur leurs conséquences en matière d'acquisition de droits à la retraite.*
- 29. Permettre que les périodes d'interruption de travail postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2014 indemnisées par la CFE au titre des risques maladie maternité invalidité et accidents du travail maladie professionnelle soient reportées au compte CNAV des assurés adhérant à l'assurance volontaire vieillesse, selon des modalités à définir.*
- 30. Réduire la durée d'assurance obligatoire auprès d'un régime français d'assurance maladie requise pour permettre l'adhésion à l'assurance volontaire vieillesse de la CFE et le rachat de trimestres travaillés à l'étranger.*
- 31. Elargir le dispositif de rachat de trimestres d'études supérieures aux études de niveau équivalent effectuées dans des Etats tiers à l'Union européenne, l'Espace Economique*

*Européen ou la Suisse et autres que ceux pour lesquels des conventions bilatérales de sécurité sociale le prévoient.*

32. *Intégrer les périodes travaillées à l'étranger dans les relevés individuels de situation ainsi que dans les calculs effectués à l'occasion des entretiens individuels retraite (EIR) et estimations indicatives globales (EIG) des droits à la retraite.*

### **ELECTIONS**

33. *Mieux informer les Français de retour de l'étranger pour raisons professionnelles de la possibilité qui leur est ouverte de s'inscrire sur les listes électorales l'année même de l'élection.*

34. *Fiabiliser la mise à jour des listes électorales.*

### **CONJOINTS ETRANGERS**

35. *Délivrer une information claire et accessible sur les conditions dans lesquelles les conjoints étrangers de ressortissants français peuvent entrer et séjourner en France.*

36. *Délivrer une information claire et accessible sur les conditions dans lesquelles les conjoints étrangers de ressortissants français peuvent acquérir la nationalité française.*

### **VEHICULES**

37. *Harmoniser les procédures d'échange de permis de conduire entre les différentes préfectures.*

## **PROPOSITIONS GENERALES**

### **RENDRE LES INFORMATIONS SUR LE RETOUR DISPONIBLES ET LES DEMARCHES A EFFECTUER PREVISIBLES**

38. *Mettre en place un service d'aide en ligne interactif individualisé sur le retour en France.*

39. *Mettre en place un guide du retour en France qui serait actualisé chaque année et délivré par les consulats en contrepartie du signalement du départ de l'étranger, ou le cas échéant, de la désinscription de la liste électorale consulaire.*

### **FAIRE PREUVE DE PLUS DE SOUPLESSE DANS LA REALISATION DES DEMARCHES**

40. *Permettre aux personnes rentrant de l'étranger de demander au consulat du pays qu'elles quittent d'apposer un tampon sur les documents officiels émanant de l'administration de ce pays afin de faciliter leur prise en compte en France.*

41. *Interdire aux administrations publiques et organismes privés chargés d'une mission de service public de refuser un document au seul motif qu'il émane d'une administration étrangère, à condition que ce document soit traduit en français.*
42. *Limiter la traduction des documents demandés à ce qui est strictement nécessaire pour les administrations.*
43. *Généraliser, pour les personnes rentrant de l'étranger, la pratique des attestations sur l'honneur moyennant régularisation de leur situation, dans un délai bref, par la production des documents demandés.*
44. *Permettre la domiciliation temporaire en mairie des personnes ne pouvant justifier d'une adresse stable à leur retour en France.*

### **AMELIORER LE DIALOGUE AVEC L'ADMINISTRATION**

45. *Dans l'esprit du programme « dites-le-nous une fois » pour les entreprises, développer les échanges de données entre administrations qui permettraient d'éviter que les particuliers aient à reproduire plusieurs fois les mêmes formalités auprès d'administrations différentes.*
  46. *Délivrer systématiquement des accusés réception des demandes adressées par courrier électronique ou postal aux administrations.*
  47. *Mettre en place, pour toutes les administrations, des numéros de téléphone accessibles depuis l'étranger.*
  48. *Apporter des réponses aux messages pouvant être ponctuellement adressés par les administrations étrangères aux administrations françaises, notamment dans le cadre des mécanismes de coordination des systèmes de sécurité sociale.*
- \*\*\*
49. *Nommer un coordonnateur interministériel chargé de mettre en œuvre l'ensemble des préconisations du présent rapport.*